

2024-1378  
2024-06-04

**GROUPE 24 BACTÉRICIDE**

**KASUMIN® 2L**

**Bactéricide**

**COMMERCIAL  
LIQUIDE**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**SENSIBILISANT CUTANÉ**

**PRINCIPE ACTIF :**

Kasugamycine, présente sous forme d'hydrate d'hydrochlorure ... 2 %

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation

**N° D'HOMOLOGATION 30591 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET : 10 L**

**UPL AgroSolutions Canada Inc.  
PO Box 12219  
Research Triangle Park, NC 27709**

**Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071**

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

2024-1378  
2024-06-04

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX -

Le Bactéricide Kasumin 2L est une formule liquide d'hydrate d'hydrochlorure de kasugamycine (2,3 %) contenant 2 % (au poids) de kasugamycine. La kasugamycine est un antibiotique aminoglycosidique (bactéricide) qui supprime la brûlure bactérienne (*Erwinia amylovora*) des fruits à pépins, des mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), de l'amélanche, et réprime la bactériose du noyer (*Xanthomonas campestris* pv. *juglandis*) sur les noix, la tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria*) et le chancre bactérien (*Clavibacter michiganensis* subsp. *michiganensis*) sur les légumes-fruits (cultivés en serre et en plein champ), ainsi que la bactériose et le chancre bactérien (*Pseudomonas syringae*) du cerisier (sous-groupe de cultures 12-09A).

## PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Peut causer une sensibilisation.
- Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de remplissage, d'application, de nettoyage et de réparation. Il est important de porter des gants durant le mélange/chargement et lors des réparations et ajustements du pulvérisateur et des buses. Ne pas manipuler ce produit avec les mains nues. Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et le laver séparément.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré. Se doucher immédiatement et remettre des vêtements propres. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants et les garder avant d'enlever les vêtements protecteurs. Dès que possible, se doucher et mettre des vêtements propres.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ** : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées (y compris les serres où des cultures ont été traitées) durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures suivant l'application.

**Nota** : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

2024-1378  
2024-06-04

**NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne. Utiliser uniquement selon le mode d'emploi sur l'étiquette.**

#### **PREMIERS SOINS**

<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>En cas de contact avec la peau ou les vêtements</b>	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>En cas d'inhalation</b>	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>En cas d'ingestion</b>	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	

**POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300**

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans les sites caractérisés par une pente modérée à prononcée, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues.

2024-1378  
2024-06-04

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit à l'écart de toute chaleur excessive. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement.

#### ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### MODE D'EMPLOI

Ce produit contient de la kasugamycine, un bactéricide. Pour réduire le développement de bactéries pathogènes résistantes, ce produit ne doit être utilisé qu'au besoin.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des insectes dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les insectes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à

2024-1378  
2024-06-04

16 km/h dans la zone de traitement telle que mesurée à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

#### Zones tampons :

L'aménagement d'une zone tampon **N'EST PAS** requise si on utilise l'une ou l'autre des méthodes suivantes : application par pulvérisateur manuel ou à dos, application localisée.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection d'habitats terrestres :
Pulvérisateur pneumatique	Fruit à pépins, noix, cerises (sous-groupe 12-09-A)	Début du stade de croissance	2
		Fin du stade de croissance	1
	Mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), amélanche	Début du stade de croissance	3
		Fin du stade de croissance	2

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Ce produit peut être mélangé en cuve avec Ohm ou Wave comme application post-levée pour les seules cultures inscrites à la fois sur l'étiquette de ce produit et celles indiquées sur les étiquettes Ohm ou Wave.

#### DIRECTIVES D'APPLICATION

##### Pulvérisateurs terrestres pour traitement généralisé

Une couverture uniforme est nécessaire pour procurer une suppression efficace des maladies. Des applications effectuées avec un volume d'eau permettant d'obtenir une couverture uniforme et complète donneront généralement lieu à une suppression optimale des maladies. Vérifier souvent le pulvérisateur pour assurer un calibrage approprié et une application toujours uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu

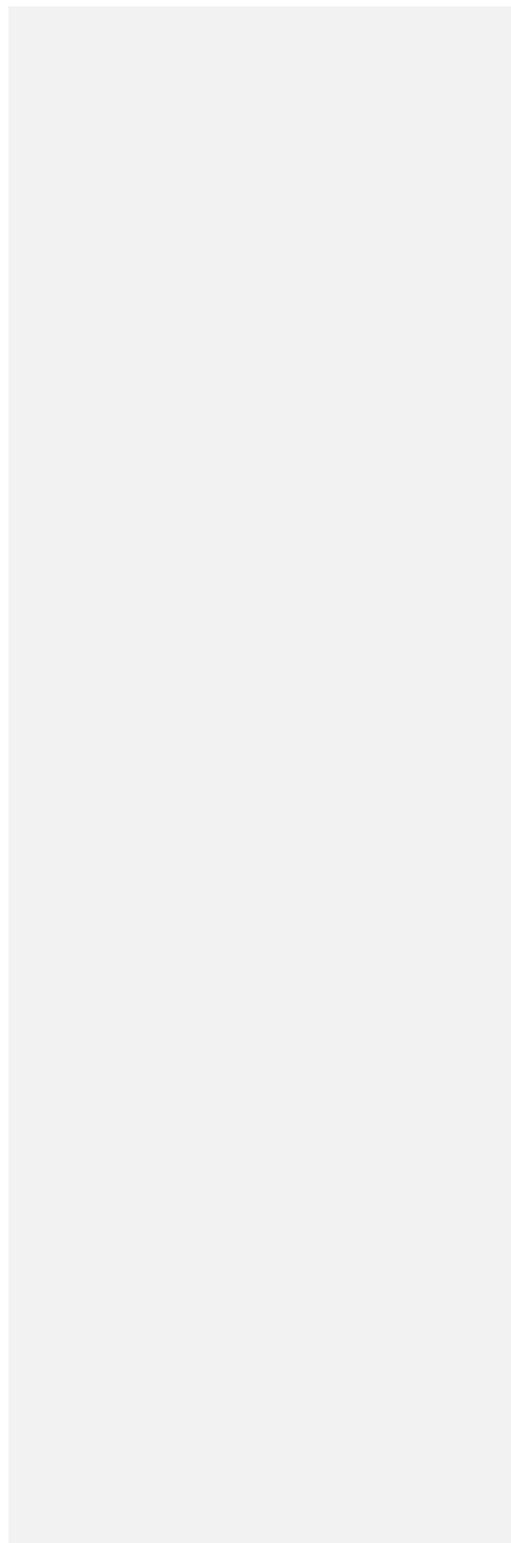
**Commented [BD1]:** PMRA requested amendment under Sub No 2023-3115.

**Commented [BD2]:** PMRA requested deletion under Sub No 2023-3115 since the term 'BIOSOLUTION' is undefined and should be removed as any implied claims have not been evaluated under the PCPA.

**Commented [NGRaD3]:** Ohm & Wave a déjà été approuvé en tant que partenaire de mélange en réservoir sur Interline & Everest 3.0 AG avec la soumission no. comme 2022-3886 et 2022-4178 respectivement.

2024-1378  
2024-06-04

de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.



2024-1378  
2024-06-04

### Précautions d'utilisation

Lire et bien comprendre l'étiquette avant d'ouvrir ce contenant. Si vous avez des questions, appelez UPL AgroSolutions Canada Inc au 1-800-438-6071, ou demandez des conseils techniques au distributeur ou à votre représentant agricole provincial.

Commented [BD4]: PMRA requested deletion under Sub No 2023-3115.

### MODE D'EMPLOI SELON DIFFÉRENTES CULTURES

Le BACTÉRICIDE KASUMIN 2L supprime ou réprime certaines maladies importantes des légumes-fruits, des fruits à pépins, des noix, des mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), de l'amélanche et des cerises (sous-groupe de cultures 12-09A).

### LÉGUMES-FRUIITS – GROUPE DE CULTURES 8 (DE SERRE OU DE PLEIN CHAMP) :

**Aubergine, cerise de terre, pépino, piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux), tomate, tomate**

Répression de la maladie	Dose d'application	Période d'application et gestion de la résistance
<b>Tache bactérienne</b> ( <i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vesicatoria</i> )  <b>Chancre bactérien</b> ( <i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i> )	100 ppm (1,2 L/ha dans 200 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"><li>Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour permettre une bonne couverture du feuillage traité.</li><li>Commencer les applications lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.</li><li>Répéter les traitements aux intervalles requis ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.</li></ul>

### RESTRICTIONS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Appliquer le? Bactéricide? Kasumin à une concentration de 100 ppm.
- Ne pas appliquer plus de 1,2 L/ha ou 240 L/ha de volume de charge par application.
- Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour couvrir tout le feuillage à traiter.
- Suivre les instructions de mélange dans le tableau de la section « Directives de mélange » pour obtenir le volume souhaité de solution à pulvériser.
- Ne pas appliquer plus de 3,6 L de Bactéricide Kasumin 2L par hectare par année.
- Ne pas faire plus de 3 applications de Bactéricide Kasumin 2L par année.
- Prévoir un intervalle minimum de 7 jours entre les applications.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide Kasumin 2L. Si d'autres applications sont nécessaires, faire la rotation à un autre produit affichant un mode d'action différent homologué pour cet emploi.

Commented [BD5]: PMRA requested amendment under Sub No 2023-3115.

- Aux fins de gestion de la résistance, ne pas appliquer sur les plants de légumes de serres à repiquer.
- Ne pas appliquer de Bactéricide Kasumin 2L dans la journée précédant la récolte.

**MÉLANGES EN CUVE**

Le Bactéricide Kasumin 2L peut être mélangé en cuve avec le Fongicide Kocide 2000-O (N° d'homologation 33441) pour supprimer les maladies bactériennes homologuées dans les tomates et les piments (de serre et de plein champ). Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits..

**FRUITS À PÉPINS – GROUPE DE CULTURES 11-09 (PRODUCTIFS ET NON PRODUCTIFS) :**

**Pomme, azérole, pommette, cenelle nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées**

**Commented [BD6]:** PMRA requested deletion of historical tank mix partners, PMRA requested addition of the tank mix partner of Kocide 2000-O and PMRA requested amendment to the tank mix statement under Sub No 2023-3115 from the table above.

Suppression de la maladie	Dose d'application	Période d'application et gestion de la résistance
<b>Brûlure bactérienne</b> ( <i>Erwinia amylovora</i> )	100 ppm (5 L/ha dans 1000 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour permettre une bonne couverture du feuillage traité.</li> <li>▪ Des volumes de pulvérisation réduits peuvent être utilisés pour les petits arbres lorsqu'une couverture complète peut être obtenue avec moins d'eau par hectare.</li> <li>▪ Commencer les applications à 20 ou 30 % de la floraison lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.</li> <li>▪ Répéter les traitements à intervalles de 7 jours ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.</li> </ul>

**RESTRICTIONS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS :**

- Appliquer le Bactéricide Kasumin 2L à une concentration de 100 ppm.
- Ne pas appliquer plus de 5 L/ha ou 1000 L/ha de volume de charge par application.
- Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour couvrir tout le feuillage à traiter.
- Suivre les instructions de mélange dans le tableau de la section « Directives de mélange » pour obtenir le volume souhaité de solution à pulvériser.

- Ne pas appliquer plus de 20 L de Bactéricide Kasumin 2L hectare par année.
- Ne pas faire plus de 4 applications de Bactéricide Kasumin 2L par année.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide Kasumin 2L. Si d'autres applications sont nécessaires, faire la rotation à un autre produit affichant un mode d'action différent homologué pour cet emploi.
- Ne pas utiliser la méthode d'épandage d'une rangée d'arbres sur deux.
- Ne pas appliquer après la chute des pétales.
- Ne pas appliquer de Bactéricide Kasumin 2L dans les 90 jours précédant la récolte.

### NOIX

Répression de la maladie	Dose d'application	Période d'application et gestion de la résistance
<b>Bactériose du noyer</b> ( <i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>juglandis</i> )	100 ppm (5 L/ha dans 1000 L d'eau/ha)	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour permettre une bonne couverture du feuillage traité.</li><li>▪ Des volumes de pulvérisation réduits peuvent être utilisés pour les petits arbres lorsqu'une couverture complète peut être obtenue avec moins d'eau par hectare.</li><li>▪ Commencer les applications lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.</li></ul>

### RESTRICTIONS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Appliquer le Bactéricide Kasumin 2L à une concentration de 100 ppm.
- Ne pas appliquer plus de 5 L/ha ou 1000 L/ha de volume de charge par application.
- Le volume de pulvérisation doit être suffisant pour couvrir tout le feuillage à traiter.
- Suivre les instructions de mélange dans le tableau de la section « Directives de mélange » pour obtenir le volume souhaité de solution à pulvériser.
- Ne pas appliquer plus de 20 L de Bactéricide Kasumin 2L par hectare par année.
- Ne pas faire plus de 4 applications de Bactéricide Kasumin 2L par année.
- Prévoir un intervalle minimum de 14 jours entre les applications.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide Kasumin 2L. Si d'autres applications sont nécessaires, faire la rotation à un autre produit affichant un mode d'action différent homologué pour cet emploi.
- Ne pas utiliser la méthode d'épandage d'une rangée d'arbres sur deux.
- Ne pas appliquer de Bactéricide Kasumin 2L dans les 100 jours précédant la récolte.

**Commented [BD7]:** PMRA requested amendment under Sub No 2023-3115.

2024-1378  
2024-06-04

### DIRECTIVES DE MÉLANGE

Ne préparer que la quantité de bouillie de pulvérisation nécessaire pour l'application immédiate. Nettoyer l'équipement de pulvérisation à fond avant d'utiliser ce produit. L'agitation est nécessaire pour obtenir une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de la pulvérisation. Ne pas laisser reposer la solution de pulvérisation dans le réservoir jusqu'au lendemain. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque utilisation et appliquer les eaux de rinçage dans une zone précédemment traitée.

Instructions de mélange d'une solution à pulvériser de 100 ppm pour les légumes-fruits	
Litres d'eau par hectare (L/ha)	Produit (L/ha)
50	0,25
100	0,5
240	1,2

Instructions de mélange d'une solution à pulvériser de 100 ppm pour les arbres fruitiers et les noix	
Litres d'eau par hectare (L/ha)	Produit (L/ha)
50	0,25
100	0,5
200	1
500	2,5
1000	5

Si le BACTÉRICIDE KASUMIN 2L est utilisé dans un mélange en cuve avec Kocide 2000-O, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

**Commented [BD8]:** PMRA requested deletion of historical tank mix partners under Sub No 2023-3115.

**Commented [BD9]:** PMRA requested insertion under Sub No 2023-3115.

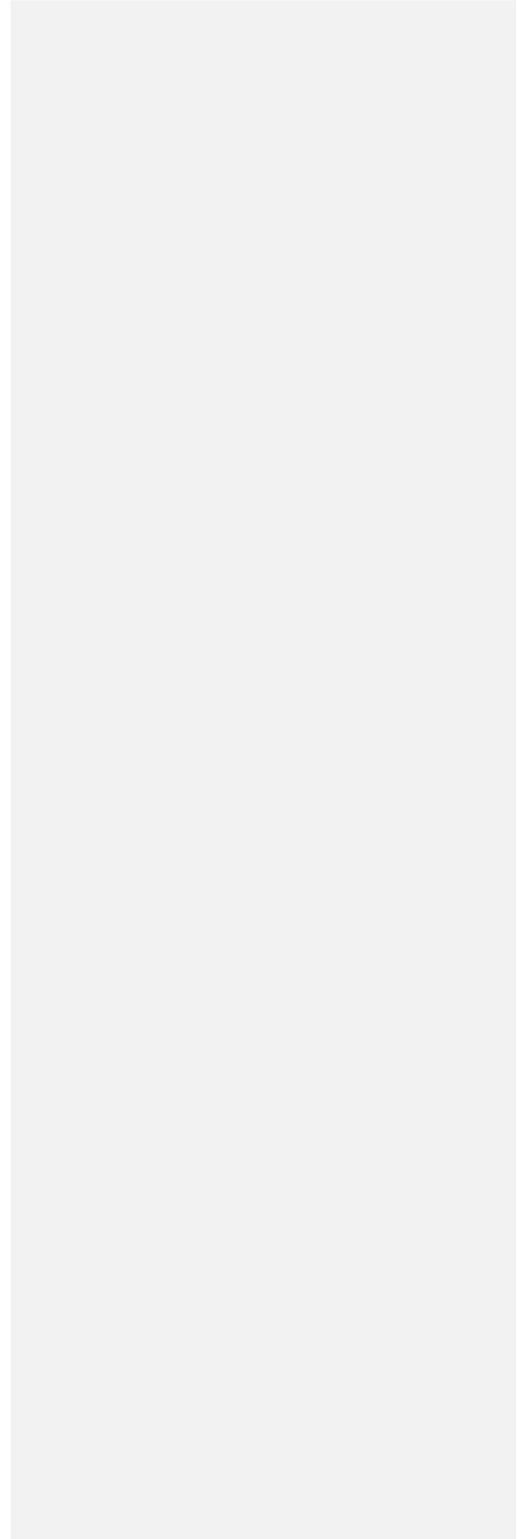
**Commented [DB(10)]:** PMRA requested amendment under Sub No 2023-3115.

### USAGES LIMITÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL AgroSolutions Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL AgroSolutions Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions

2024-1378  
2024-06-04

du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.



2024-1378  
2024-06-04

CULTURE	AGENT PATHOGENE SUPPRIME	DOSE D'APPLICATION DU BACTERICIDE KASUMIN 2L	OBSERVATIONS
Mûres et framboises (sous-groupe 13-07A <sup>1</sup> ) ( <i>Rubus</i> spp.)  Amélanche ( <i>Amelanchier alnifolia</i> )	Brûlure bactérienne ( <i>Erwinia amylovora</i> )	100 ppm (c.-à-d. 5 L/ha dans 1 000 L d'eau/ha)	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Débuter les applications au début de la floraison, avant l'éclosion des premières fleurs, et poursuivre durant la floraison. Répéter les applications aux 3 à 4 jours lorsque le temps chaud favorise le développement de la maladie. Par temps frais, appliquer aux 5 à 7 jours.  Faire un maximum de quatre applications par année avec de l'équipement terrestre.  Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide Kasumin 2L. Si d'autres applications sont nécessaires, faire la rotation à un autre produit qui affiche un mode d'action différent et est homologué pour cet usage. DAAR : 1 jour
1 Sous-groupe des mûres et framboises : Mûre ( <i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry,			

2024-1378  
2024-06-04

darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora) mûre de Logan, framboise (noire et rouge), framboise sauvage, et cultivars, variétés et/ou hybrides cultures)			
Cerises (sous-groupe 12-09A) : Cerise noire du Mexique cerise, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Suppression de la bactériose ( <i>Pseudomonas syringae</i> ) et répression du chancre bactérien ( <i>Pseudomonas syringae</i> )	100 ppm (c.-à-d. 5 L/ha dans 1 000 L d'eau/ha)	Débuter les applications au début de la floraison. Répéter les applications à intervalles de 7 jours. Faire un maximum de quatre applications par année. DAAR : 30 jours

#### RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le Bactéricide Kasumin 2L contient un bactéricide du Groupe 24. Toute population microbienne peut renfermer des individus naturellement résistants au Bactéricide Kasumin 2L et à d'autres bactéricides du Groupe 24. Une perte graduelle ou totale du degré d'éradication peut se produire avec le temps si ces bactéricides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour réduire le risque que des bactéries deviennent résistantes à la

2024-1378  
2024-06-04

kasugamycine, il faut suivre de solides pratiques de gestion de la résistance en utilisant ce produit, notamment limiter le nombre d'applications consécutives de Bactéricide Kasumin 2L et alterner les applications de Bactéricide Kasumin 2L avec d'autres bactéricides affichant un mode d'action différent. Consulter le mode d'emploi propre à chaque culture énoncé plus haut.

Pour retarder la résistance :

- Dans la mesure du possible, utiliser le Bactéricide Kasumin 2L en alternance avec des produits de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes pathogènes.
- Ne pas faire plus de deux applications consécutives de Bactéricide Kasumin 2L avant d'alterner à un bactéricide homologué affichant un mode d'action différent.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des bactéricides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Le Bactéricide Kasumin 2L doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie chez les populations d'organismes nuisibles, de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Contrôler les populations de pathogènes traitées afin de déceler toute manifestation de résistance. Aviser UPL AgroSolutions Canada Inc si l'on soupçonne une baisse de sensibilité du pathogène au Bactéricide Kasumin 2L.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre bactéricide présentant un site d'action ciblé différent, s'il existe.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc, au 1-800-438-6071.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

UPL, le logo d'UPL et KASUMIN sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited  
© 2023 Société du groupe UPL Corporation Limited.